

Commission des Relations internationales et des  
Questions européennes, des Affaires générales, des  
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de  
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle  
des communications des membres du Gouvernement et  
des Dépenses électorales du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

---

13 MARS 2017

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MARS 2017 (APRÈS-MIDI)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Relations bilatérales entre la FWB et la Tunisie discutées lors d’une visite officielle».....	3
1.2	Question de Mme Patricia Potigny à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mise en place de la cellule spéciale chargée de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d’excellence».....	5
1.3	Question de M. Jacques Brotchi à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Dépistage HPV dans les hôpitaux universitaires francophones».....	6
1.4	Question de Mme Patricia Potigny à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mesures prises pour soutenir et maintenir certains droits des femmes» .....	7
1.5	Question de Mme Latifa Gahouchi à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Emploi et Pacte d’Excellence».....	9
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>10</b>

**Présidence de M. Jacques Brotchi, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h35.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Relations bilatérales entre la FWB et la Tunisie discutées lors d'une visite officielle»

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, dans le cadre d'une mission officielle, vous vous êtes rendu en Tunisie en février, afin de rencontrer plusieurs responsables du pays et de discuter de nombreux sujets, comme l'état de progression de différents projets de coopération. La Fédération Wallonie-Bruxelles semble considérer la Tunisie comme un partenaire privilégié dans ses relations bilatérales. Les thèmes prioritaires de cette coopération concernent non seulement l'éducation, la formation et le dialogue interculturel, mais aussi le développement durable, la jeunesse et les valeurs de la modernité.

Je saisis cette occasion pour vous interroger sur l'ensemble des projets que nous menons avec la Tunisie. J'entends m'informer sur leur état d'avancement, ainsi que sur le niveau de satisfaction des parties concernées. Les relations bilatérales n'ont pas été le seul sujet abordé lors de ces rencontres. L'actualité médiatique révèle que les enjeux autour de la Francophonie étaient également au cœur des débats.

Ceci étant, pouvez-vous nous apporter des précisions quant à l'état actuel de nos relations bilatérales avec la Tunisie, aux projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi aux interlocuteurs que vous avez rencontrés sur place? Quels ont été les sujets abordés dans le cadre de l'état de la coopération bilatérale? Les discussions ont-elles permis de dégager de nouvelles pistes pour nos relations bilatérales ou ont-elles eu pour seul objectif de faire l'état des lieux de ces dernières? Enfin, concernant le thème de la Francophonie, pouvons-nous connaître le bilan de vos discussions? La Tunisie accueillera fort probablement le 18<sup>e</sup> Sommet de la francophonie en 2020. Ce sujet a-t-il été abordé?

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – Monsieur le Député, j'étais en Tunisie du 15 au 17 février. Depuis le Printemps arabe, ce pays fait preuve d'un grand courage et face à de multiples

défis. Je tiens à rappeler notre soutien indéfectible à cette Tunisie en voie de démocratisation. Elle est l'un de nos principaux pays partenaires.

J'ai eu l'occasion de discuter des compétences qui nous préoccupent avec le président de la République tunisienne ainsi qu'avec le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Je le fais d'ailleurs à chacune de mes visites, et ce depuis la révolution tunisienne de 2011.

Concernant les thèmes abordés, un sujet s'invite dans tous les agendas: celui du radicalisme violent. Nous avons abordé la question de l'attractivité économique de la Tunisie tout en gardant à l'esprit les difficultés que peut connaître un pays en transition. Nous avons aussi discuté des secteurs prioritaires de notre coopération bilatérale et des droits des femmes. J'aurais peut-être dû commencer par ce dernier point, car la Tunisie est un pays exemplaire dans la lutte pour les droits des femmes. J'ai d'ailleurs dit à de nombreuses reprises devant cette commission qu'un des baromètres de la démocratie était précisément le droit des femmes. Enfin, comme indiqué dans le calendrier des rencontres, j'ai également eu l'occasion de discuter de recherche et d'enseignement.

Concrètement, la programmation actuelle nous permet de travailler sur 27 projets. Ils concernent l'enseignement supérieur et la recherche, l'environnement et le développement durable, la formation professionnelle, le développement culturel, cœur de notre institution, les médias et leur émancipation et, enfin, le soutien aux organisations de la société civile, dont celles des femmes et de la jeunesse, qui ont joué un rôle majeur dans le Printemps arabe. Il ne s'agit pas seulement d'un état des lieux. Ces rencontres nous ont permis de voir comment ajuster notre coopération, en tenant compte des remarques des opérateurs tunisiens et des différents délégués de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au cours de cette mission, j'ai signé, avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une déclaration d'intention qui porte sur le renforcement des coopérations et des collaborations existantes, permettant ainsi la conclusion d'un futur accord-cadre sectoriel. Il répond à l'intérêt de nos opérateurs, mais aussi aux demandes tunisiennes.

Le développement démocratique de la Tunisie est indissociable de l'organisation, sur le terrain, du monde associatif. La société civile a un poids prépondérant dans la société tunisienne. C'est évidemment aussi aux acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels qu'il faut s'adresser, et notre programmation s'y attèle en soutenant diverses actions de la société civile sur le plan culturel et formatif.

La coopération intersyndicale s'inscrit également comme priorité pour notre partenaire qui

épingle la difficulté de reconnaître le pluralisme syndical. Vous savez que dans ce pays a existé, sous la houlette du pouvoir politique, une structure syndicale unique. Il a donc aussi fallu activer socialement l'engagement citoyen sur ce terrain.

Concernant les créations et les échanges, le volet culturel de notre coopération est un peu moins visible. Cependant, notre délégation s'est fortement impliquée dans le projet multilatéral unique, un programme d'appui aux politiques culturelles en Tunisie, basé essentiellement sur des financements européens. Notre délégation a également mobilisé des experts de l'administration générale de la Culture (AGC), dans un soutien institutionnel au ministère tunisien de la Culture, qui avait souhaité avoir recours à nos experts.

La mission devait également conforter les axes prioritaires de notre coopération bilatérale en réponse aux enjeux de la transition en cours en Tunisie. Comment s'y prendre? Comme je l'ai dit, notre intérêt pour la Tunisie est manifeste, mais le caractère privilégié de cette coopération est fondé sur la défense de ce qui est aujourd'hui au cœur du processus de démocratisation en Afrique du Nord. Je pense aux valeurs universelles de liberté qui sont également mobilisées face aux questions de lutte contre l'émergence du radicalisme violent; il s'agit de la manière dont sont organisées les structures de justice, de droit, de solidarité et de démocratie. Je pense aussi, au besoin, de la manière dont on peut les articuler avec les programmes multilatéraux. Je ne songe pas seulement à l'Union européenne, mais aussi à la Francophonie – puisque vous avez abordé ce sujet tout à l'heure – et de façon encore plus globale à l'ONU.

Parmi les enjeux relatifs à la Francophonie, figure avant tout la préparation de ce sommet de 2020. Vous savez que nous, Belges francophones, avons été les principaux défenseurs de la Tunisie dans l'organisation de ce sommet. Nous souhaitons d'ailleurs qu'il soit organisé dès 2018, avant même celui prévu en Arménie. Sur le plan géopolitique, nous considérons que les frontières actuelles de l'Union européenne, et particulièrement le pourtour méditerranéen, méritaient que la situation démocratique soit d'urgence consolidée en Tunisie. Les arbitrages ont conduit à l'inscription de la Tunisie dans l'agenda juste après l'Arménie; nous respectons évidemment ce choix, étant donné que les Tunisiens eux-mêmes l'ont accepté, mais nous étions favorables à l'idée que la priorité soit donnée à la Tunisie. Concernant la préparation, qui n'était d'ailleurs pour nous pas seulement un enjeu politique, nous souhaitons aussi, sur le plan organisationnel, que toutes les infrastructures soient immédiatement disponibles, et la Tunisie avait cette faculté de répondre immédiatement aux besoins.

J'ai eu l'occasion de revenir sur les points précis qui ont été abordés en marge du sommet préparatif en donnant un certain nombre d'orientations et de conseils, et en rappelant que

nous restions disponibles afin que la Tunisie puisse s'appuyer sur nos experts, comme je l'ai fait dans d'autres domaines.

J'ai également fait en sorte que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) prenne conscience de la place géopolitique essentielle de la Tunisie. La semaine dernière, j'ai rencontré la secrétaire générale de l'OIF, Michaëlle Jean, à Bruxelles. En colloque singulier, je lui ai indiqué qu'il nous semblait crucial qu'elle se rende personnellement en Tunisie, car les Tunisiens attendent des signes de notre part et ont besoin d'une présence sur le terrain. L'OIF lutte intensément pour le respect des droits des femmes. Or, la Tunisie est un pays extrêmement progressiste à ce sujet, au regard des récentes réformes constitutionnelles. Elle fut notamment à l'avant-garde du combat pour l'avortement, puisque celui était déjà autorisé à l'époque du président Bourguiba, alors que le pays était encore en pleine réflexion sur ces matières. Aujourd'hui, la Tunisie reste un précurseur sur certains points tels que la place des femmes dans un système paritaire transversal, une avancée que même nos démocraties occidentales ne connaissent pas toujours, à quelques exceptions près. La présence de Mme Jean en Tunisie se justifie donc pleinement.

Concernant la coopération bilatérale, nous avons trouvé des charnières intéressantes avec les programmes de la Francophonie. Nous ne devons toutefois pas reproduire d'un côté ce que nous faisons de l'autre, mais plutôt parvenir à gagner en force et énergie. Notre action porte principalement sur la diversité culturelle. Dans ce débat, et nous l'évoquions plus tôt à propos du radicalisme, les valeurs principales sont, d'une part, la liberté et les valeurs démocratiques et, d'autre part, la capacité de s'apprécier, mais aussi de se disputer, et ce toujours dans le respect de la différence.

Tous ces éléments – les politiques de jeunesse, la gouvernance, les droits et libertés, la relation entre l'émergence des libertés et la croissance du tissu économique, mais aussi la place du numérique dans les processus d'émancipation – sont au cœur de nos préoccupations et, lors de ma mission, je me suis attaché à les faire valoir.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse longue et détaillée; je n'en attendais pas moins. La Tunisie détient un rôle clé, presque un rôle de «clé de voûte», dans le bassin méditerranéen, puisqu'elle se situe en ligne de front dans cette lutte pour les valeurs universelles et contre tout ce que nous abhorrons: le radicalisme, le terrorisme et l'obscurantisme. Y voir émerger une démocratie solide, ouverte à la société civile et largement impliquée dans le progrès des droits des femmes est fondamental. C'est pourquoi il est primordial que nous entretenions des relations fructueuses avec ce pays.

Je souhaite rappeler que le gouvernement tu-

nisien a récemment réaffirmé son attachement au statut privilégié de la langue française en tant que langue porteuse de valeurs et passerelle vers l'Afrique francophone. Les enjeux sont multiples et, au vu de ce qui se passe en Tunisie, tout le soutien que nous pourrions lui apporter sera essentiel.

**1.2 Question de Mme Patricia Potigny à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mise en place de la cellule spéciale chargée de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence»**

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Le 10 février dernier, en réunion du comité de secteur XVII, vous avez abordé avec le monde syndical la question de la création de la cellule spéciale chargée de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il semblerait que le projet n'ait pas rencontré l'adhésion escomptée de la part de vos interlocuteurs et qu'un certain nombre de remarques et de questions sont restées en suspens à cette occasion.

Tout d'abord, les avis sont partagés quant à l'opportunité même de la création de cette cellule. Certains estiment que c'est à l'administration de se charger de la mise en œuvre du Pacte d'excellence, sans pour autant disposer d'un organe *ad hoc*. Monsieur le Ministre-Président, je ne vous demanderai pas si vous comptez abandonner le projet, je me doute bien que ce n'est pas le cas. Par contre, je souhaiterais que vous puissiez nous donner quelques précisions.

Tout d'abord, j'ai cru comprendre que la cellule comptera 15 personnes, recrutées tant en interne qu'en externe. Est-ce exact? Dans l'affirmative, n'est-ce pas un peu excessif dans le cadre d'un projet à vocation temporaire? Comment se passeront les deux types de recrutement? Auront-ils lieu en même temps? Le Selor interviendra-t-il dans le processus de sélection? Par ailleurs, quels sont les profils recherchés? Y aura-t-il parité entre les candidats internes et externes, en dehors de la fonction dirigeante?

D'autre part, parmi les candidats internes, les statutaires auront-ils une priorité sur les contractuels? Est-ce un candidat interne ou externe qui dirigera la cellule? Un nom est-il déjà avancé? Toutes ces personnes auront-elles le même statut ou le même grade? Qui se chargera de leur rémunération? À combien s'élèvera celle-ci? À quelle date cette cellule devrait-elle être opérationnelle? Pour combien de temps est-elle en place? Si ce n'est pas pour la durée de la législature, mais pour celle de la mise en œuvre du Pacte d'excellence, un changement de majorité pourra-t-il affecter la composition de la cellule?

Enfin, qu'advient-il du personnel interne contractuel à la fin de la mission? Retrouvera-t-il

son travail précédent? Pendant le temps du détachement, qui se chargera de son travail actuel? Des engagements sont-ils à l'ordre du jour pour remplacer le personnel détaché?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Compte tenu de l'importance du Pacte pour un enseignement d'excellence et du travail considérable qui a été réalisé par le Groupe central, il y a effectivement aujourd'hui un impératif: créer cette cellule opérationnelle dans les plus brefs délais. Elle sera composée de dix à quinze personnes qui auront pour mission principale de rédiger le projet de plan d'action du Pacte et de piloter sa mise en œuvre opérationnelle pour permettre au ministère de poursuivre ses missions d'enseignement dans de bonnes conditions.

Par souci de transversalité, cette cellule sera liée au secrétariat général et suivie par le conseil des ministres sur différents aspects, notamment budgétaires. Elle sera supervisée jusqu'à la fin de la législature par les coprésidents du Pacte, Mme Laurence Weerts et M. Frédéric Delcor, sous l'autorité de la ministre de l'Éducation.

Au terme de la législature, un responsable devrait être identifié et éventuellement recruté pour diriger la cellule, sous l'autorité du secrétaire général du ministère. Cette décision a été prise pour s'assurer que la mise en œuvre du Pacte se poursuivra durant la prochaine législature.

Actuellement, la composition de la cellule a été définie comme suit: trois chefs de projet seniors, un scientifique spécialiste des données, un juriste senior, un expert financier et budgétaire, un responsable des ressources humaines senior, un expert des politiques de l'éducation, un expert-analyste des données, un agent de gestion de projet, ainsi que deux gradués administratifs. Eu égard à la haute expertise requise par ces fonctions, les niveaux de rémunération seront calqués sur ceux de l'administration et les primes ne dépasseront pas celles octroyées dans les cabinets ministériels. À l'exception des supports administratifs, le coût des rémunérations, toutes charges comprises, a été estimé à 1 229 000 euros pour une année pleine. Les montants nécessaires seront transférés des allocations de base dédiées au Pacte et de la provision transversale pour l'enseignement aux allocations de base de la fonction publique.

Concernant les engagements, sachant que la cellule sera temporaire, il apparaît effectivement peu opportun de recourir au recrutement statutaire. Il a donc été décidé que les postes seraient ouverts contractuellement dans le respect de l'arrêté du gouvernement du 15 avril 2014 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuels. Dès lors, ces recrutements seront effectués avec le soutien du service général de la Gestion des ressources humaines et sans intervention du Selor.

Compte tenu de l'urgence de ce projet, les appels à candidatures internes et externes seront lancés de manière concomitante. Aucune priorité ne sera donnée à un candidat eu égard à son statut et aucune parité entre les candidats internes et externes n'a été envisagée. La Constitution prévoit en effet qu'il doit être réservé un égal accès à l'emploi public aux citoyens belges.

Je terminerai en précisant que les lauréats internes statutaires seront mis en congé pour mission d'intérêt général, tandis que, pour les lauréats internes contractuels, un avenant au contrat de travail sera rédigé afin qu'ils puissent retrouver leur poste à la fin de la mission. Ces personnes seront bien remplacées dans leur service d'origine pour la durée de leur mission.

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Merci pour vos réponses très complètes. Je ne vais pas reprendre toutes les informations que vous nous avez transmises ici. Je relirai le compte rendu de la commission de ce jour pour étudier vos réponses en détail, notamment en ce qui concerne les postes attribués aux seniors. Je ne sais pas bien la portée de ce terme qui a été ajouté pour les trois chefs de projets et notamment, pour le juriste. Je n'en comprends pas la signification et devrai donc compléter mon information...

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – Je vous ai donné le document pour que vous en preniez connaissance à votre aise. Si vous l'examinez, vous constaterez qu'il comporte plus de termes «franglais» que ceux que j'ai prononcés. Je reconnais toutefois qu'il faudrait soigner cette maladie! Le terme «senior» fait référence à une personne confirmée par rapport à un jeune qui commence dans la profession et qui est qualifié de «junior». D'un point de vue barémique, leur coût est différent.

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Merci pour cette précision.

*(M. Jean-Charles Luperto, vice-président prend la présidence)*

### **1.3 Question de M. Jacques Brotchi à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Dépistage HPV dans les hôpitaux universitaires francophones»**

**M. Jacques Brotchi (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, ma question, qui peut vous paraître surprenante, concerne essentiellement une problématique rencontrée par les hôpitaux universitaires dont vous avez la tutelle, à savoir le dépistage du papillomavirus humain (HPV), lequel serait la cause du cancer invasif du col de l'utérus et de ses précurseurs. Il y a quelques années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris la mesure de l'importance de ce virus en instaurant un vaccin gratuit pour les jeunes filles de 13 à 14 ans. Mais à part le vaccin, le dépistage, très important pour

nos compagnes, doit également être pris en compte. Ce dépistage du cancer du col s'effectue par un dépistage primaire cytologique opportuniste couvrant en Belgique 60 % de la population féminine. Pour la seule Wallonie, cela concerne près de 560 000 femmes entre 50 et 65 ans.

Il existe donc deux types de dépistage: le dépistage primaire appelé «dépistage conventionnel» et le dépistage cytologique qui se pratique en milieu liquide. Ce dernier est notamment développé dans nos hôpitaux universitaires francophones, lesquels ont vraiment acquis une grande expertise en la matière. Cette cytologie en milieu liquide est plus novatrice et plus efficace que le dépistage primaire conventionnel, ce dernier entraînerait en effet un niveau plus élevé de faux négatifs, jusqu'à 10 %. Différents pays comme l'Allemagne et les États-Unis ont d'ailleurs opté pour cette cytologie en milieu liquide.

Monsieur le Ministre, la qualité des dépistages du papillomavirus humain dans nos universités francophones doit être soutenue. Il serait regrettable de se concentrer uniquement sur le dépistage primaire qui s'effectue couramment dans des laboratoires privés – c'est d'ailleurs très souvent le cas en Flandre. Comment mettre en exergue cette expertise de nos universités francophones, en particulier l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Liège, qui sont toutes deux de véritables références internationales en la matière? Un centre de dépistage francophone est-il envisageable dans nos hôpitaux universitaires? Ce centre pourrait aussi être national, mais, au vu du nombre de cas dont je parlais au début de mon intervention, deux centres pourraient être créés dans notre pays. Pour ma part, ce sont surtout les universités francophones qui m'importent. Quelles sont les démarches à entreprendre pour créer un tel centre? Au vu de votre compétence sur les hôpitaux universitaires, pourriez-vous discuter de cette possibilité avec vos collègues chargés de la Santé? Quelle est votre opinion à ce sujet?

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – Faut-il le rappeler, la compétence de la Santé est une matière influencée par la complexité institutionnelle?

Ainsi, l'accord de la Sainte-Émilie a prévu qu'une grande partie des compétences communautaires en matière de Santé soit transférée à la Wallonie et à la COCOF.

Ensuite viennent les programmes de dépistage organisés qui relèvent de la compétence régionale wallonne, en Wallonie, et de la COCOM, en Région de Bruxelles-Capitale. Les campagnes de sensibilisation bruxelloises relèvent par ailleurs de la COCOF. Je citerai, par exemple, les programmes de dépistage du cancer du sein ou colorectal que vous avez vous-même évoqués.

S'agissant de la prévention auprès des jeunes et des enfants, la Fédération Wallonie-Bruxelles a conservé une compétence en matière de préven-

tion, exercée par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Ce dernier organise la vaccination contre le HPV des jeunes filles. Pour sa part, le niveau fédéral est resté compétent pour le remboursement des tests effectués, ainsi que pour la fixation des normes et l'agrément des laboratoires de biologie clinique et d'anatomopathologie, où qu'ils soient situés: des laboratoires extra-muros, privés, d'hôpitaux généraux ou encore des laboratoires d'hôpitaux universitaires dont nous parlons particulièrement aujourd'hui. L'échelon fédéral est également compétent pour la désignation des centres de référence, au sens de la loi relative à l'assurance maladie-invalidité.

Après ce bref rappel, j'en viens donc à la manière dont le dépistage du cancer du col de l'utérus est organisé. Ce cancer représente la sixième cause de décès chez les femmes. Il a donc une prévalence extrêmement aigüe. Il se développe lentement, ce qui représente un avantage, et il permet donc un dépistage. De plus, on peut le soigner.

Actuellement, aucun programme de dépistage de cette maladie n'est organisé, contrairement à ce qui est pratiqué pour le cancer du sein et le cancer colorectal. Le dépistage se fait donc de manière individuelle, avec un remboursement de l'assurance maladie individuel, pour un dépistage portant sur une période de trois ans. Le dépistage est pratiqué de façon opportuniste, c'est-à-dire à l'initiative des femmes elles-mêmes, d'où l'importance de la connaissance des besoins de prévention. Il peut aussi se pratiquer à l'initiative de médecins, généralistes ou gynécologues, qui en trouvent l'utilité. C'est le cas de la plupart des pays européens aujourd'hui.

Malgré l'absence de programme de dépistage, la Fédération Wallonie-Bruxelles propose gratuitement des vaccins aux jeunes filles de 13 à 14 ans qui fréquentent l'enseignement secondaire. Pourquoi à cet âge? Une analyse de cas a montré que c'est l'âge à partir duquel, n'ayant pas encore eu – dans la majorité de cas – de relations, ces jeunes filles peuvent être vaccinées et, de ce fait, ne pas être elles-mêmes un vecteur de diffusion de cette souche virale.

Je signale également que les garçons peuvent être porteurs latents du HPV, sans signes extérieurs. On pourrait également, via des examens sanguins, avoir une analyse de cette responsabilité qui est aussi celle des garçons.

Compte tenu du partage des compétences en la matière, des travaux ont été menés au sein du groupe de travail Maladies chroniques, politiques de prévention, au sein de la Conférence interministérielle de la Santé.

Sur la base d'un rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), une proposition de transition du dépistage PAP-HPV vers le dépistage HPV-PAP pour le cancer du col de l'utérus est discutée. Par ailleurs, le rôle du Centre

du cancer dans les programmes de dépistage y est également abordé.

En l'absence de programme de dépistage, la question de l'instauration du centre de dépistage ou du centre de référence en cette matière semble prématurée, même si elle est légitime.

En outre, je suis prêt à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles suive cette matière avec intérêt, dans le cadre de la Conférence interministérielle de la Santé.

**M. Jacques Brotchi (MR).** – Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre-Président. Permettez-moi d'insister sur la qualité du dépistage. Ma question portait moins sur le dépistage généralisé que sur le dépistage sophistiqué, tel qu'il se pratique dans les hôpitaux universitaires de notre pays, en tout cas dans sa partie francophone. Il convient de favoriser le dépistage en milieu liquide, lequel semble propre aux hôpitaux universitaires. L'enjeu est donc de chapeauter ces derniers, sachant que nous avons déjà deux universités particulièrement compétentes en ce domaine, l'une à Liège et l'autre à Bruxelles. Il serait dommage de ne pas les favoriser.

*(M. Jacques Brotchi, président, reprend la présidence)*

#### **1.4 Question de Mme Patricia Potigny à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mesures prises pour soutenir et maintenir certains droits des femmes»**

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, en février dernier, à la suite des prises de position présidentielles américaines contre l'avortement, nous avons abordé la question au sein de cette commission afin de voir de quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles pouvait, à son niveau, se positionner et, d'une manière ou d'une autre, apporter sa pierre à l'édifice dans le maintien de certains droits.

Vous nous aviez fait savoir que «la Fédération Wallonie-Bruxelles entend prendre part à cette action lors de la préparation de nouveaux programmes de travail avec les partenaires des pays prioritaires repris dans la note de politique internationale», actions menées au travers notamment de nos programmes bilatéraux de coopération. Vous émettiez également le souhait de «renforcer les compétences du personnel de Wallonie-Bruxelles International (WBI) dans les pays concernés par cette problématique, en leur assurant une meilleure information et une meilleure formation».

Quelles sont les mesures prises à ce jour, telles qu'annoncées dans vos propos? Vous comptiez également demander au Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI) de vous rendre un avis sur les diffé-

rentes stratégies possibles et souhaitables. Quelles sont les avancées à cet égard?

Enfin, la conférence «*She decides, you can help!*» s'est tenue comme prévu ce 2 mars à Bruxelles, réunissant 40 pays en un temps record, ainsi que des hauts représentants de divers organismes et ONG internationaux, tels que l'ONU et l'OMS. L'objectif de mobilisation est le même pour tous. La Fédération Wallonie-Bruxelles était-elle associée à cet événement et, à tout le moins, représentée? Quels sont les enseignements qui peuvent être tirés de ce rassemblement? De quelle manière la solidarité internationale va-t-elle pouvoir contrecarrer les coupes budgétaires américaines dans ce secteur spécifique? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle pris des engagements au lendemain de cette conférence?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Madame la Députée, je souhaite rebondir sur notre précédent échange et revenir plus précisément sur ce thème qui me tient également à cœur.

Les prochains programmes de travail relatifs à la coopération au développement sont en cours de préparation pour les pays prioritaires retenus dans notre note de politique internationale. Le programme de travail avec le Sénégal a été conclu avant la déclaration du président Trump. La prochaine commission mixte, programmée pour la fin de cette année, concernera le Burkina Faso. La problématique que vous évoquez sera examinée, avec les partenaires locaux, dans chacun de ces exercices.

Il convient d'aborder ce sujet délicat de manière rationnelle pour faire valoir nos valeurs, nos méthodes et notre expertise. Mobiliser des fonds est, certes, utile, mais notre efficacité dépend aussi de la mise en place d'un cadre stratégique. Nous entendons que l'action de notre niveau de pouvoir, la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit efficace, didactique et, par conséquent, durable, ce qui implique une préparation en profondeur et sérieuse, notamment en sensibilisant les acteurs concernés par cette problématique, c'est-à-dire les diplomates chargés du projet. Par ailleurs, nous devons préciser, par une étude, les zones où la situation serait plus critique. Il s'agit d'une démarche assez commune en économie de la santé. Il apparaît aujourd'hui que «*She Decides*» fonctionne comme une plateforme de collecte de fonds par appel au public (*crowdfunding*). Soulignons-en encore une fois la pertinence, mais son site, il faut bien en convenir, comporte encore fort peu d'éléments stratégiques et méthodologiques de nature à nous éclairer sur le bon usage.

En termes de formation, le ministre Alexander De Croo a lancé l'initiative «*Body and Rights*», un site internet pourvu d'un tutoriel en ligne relatif à la santé, aux droits sexuels et reproductifs. Il s'agit d'un outil gratuit qui s'adresse en priorité aux diplomates et aux personnes actives dans la politique belge de coopération au dévelop-

pement. J'ai demandé à WBI qu'un nombre significatif d'agents s'inscrivent sur cette plateforme et se forment à cette problématique.

Mon homologue wallon et moi-même avons demandé un avis au CWBCI pour identifier les pistes stratégiques qui nous permettront de consolider, sur le long terme, les acquis enregistrés au niveau mondial par les ONG et par les autres acteurs qui accompagnent les femmes en situation de détresse et défendent leurs droits.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été associée à la conférence du 2 mars. Je n'ai reçu aucune information directe du ministre De Croo. Nous n'y étions, dès lors, pas représentés. Néanmoins, la direction de la Coopération bilatérale directe est en contact avec le cabinet du ministre à ce sujet. Ce rassemblement, organisé très rapidement et avec peu de moyens, montre qu'il y a, en Europe une belle capacité de réaction dynamique et innovante face à des décisions arbitraires. La solidarité internationale, telle qu'elle est pensée en Europe, a les moyens de contrebalancer les coupes budgétaires américaines, dont il faudra encore mesurer l'impact exact. Nous devons nous y employer dès à présent.

Parallèlement à cette réflexion, la ministre Simonis, chargée des droits de la femme, et moi-même, avons l'intention de lancer, cette année encore, une initiative visant à fédérer de manière informelle, sur le plan international, les revendications des mouvements de femmes et des représentants politiques en ce qui concerne le droit à l'avortement. Je vous informerai de l'évolution de ce projet.

Pour conclure, je confirmerai ce que j'ai dit le 6 février dernier. La Fédération Wallonie-Bruxelles entend prendre sa part dans cette action, lors de la préparation des nouveaux programmes de travail avec nos partenaires des pays prioritaires repris dans notre note de politique internationale. Nous réserverons un traitement particulier aux droits des femmes et aux plannings familiaux dans notre coopération bilatérale indirecte, qui apportera un soutien aux initiatives et aux associations de solidarité internationale.

J'ajouterai également que nous avons plaidé la même cause au sein de l'OIF, dont j'ai parlé précédemment. Nous allons donc encourager davantage les projets qui intègrent cette dimension dans leur stratégie tant bilatérale que multilatérale.

**Mme Patricia Potigny (MR)**. – Il me paraît aussi primordial de maintenir l'aide apportée aux pays avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées. J'ai apprécié votre description de l'action à mener qui – je reprends les trois adjectifs que vous avez utilisés – doit être efficace, didactique et durable.

Nous devons effectivement rester mobilisés face aux prises de position extrêmes du président américain et de ses ministres. Vous avez annoncé

que des informations relatives aux projets suivants nous seraient communiquées. Je resterai donc attentive à ce dossier.

**1.5 Question de Mme Latifa Gahouchi à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Emploi et Pacte d'Excellence»**

**Mme Latifa Gahouchi (PS).** – Le Pacte pour un enseignement d'excellence est entré dans une phase délicate de son processus. Après avoir donné lieu à un consensus sur les constats et sur les intentions, il doit maintenant se recentrer sur les réformes à venir, dans les prochaines années, pour aboutir à une véritable révolution culturelle dans un enseignement qui, pour l'heure, est inégalitaire et étouffant.

Si tout le monde s'accorde sur l'importance de la démarche, il semble cependant y avoir un hiatus entre la compréhension des pesanteurs insoutenables de notre système scolaire et la réalité vécue à l'échelle d'une classe, d'une école ou d'une famille. Beaucoup sont d'accord pour tout changer, mais il semble difficile de déterminer par quoi commencer et dans quel ordre procéder. Beaucoup d'interrogations surgissent dans les divers milieux de l'enseignement: si elles sont souvent précises et légitimes, elles sont parfois aussi fantaisistes, voire proches de la désinformation.

Il est cependant un domaine pour lequel j'aurais voulu avoir des précisions: celui de l'emploi. C'est évidemment une dimension toujours importante dans les réformes structurelles de l'enseignement. Avec la perspective de l'allongement du tronc commun, des modifications pour l'enseignement qualifiant et des mouvements attendus pour certaines matières, certains cours, certaines options, voire certaines évolutions des pratiques pédagogiques, l'école du Pacte ne devrait plus être celle que nous connaissons aujourd'hui. Cependant les enseignants, la force vive de notre système scolaire, demeureront au-delà du Pacte.

Vous avez déclaré, Monsieur le Ministre-Président, que l'emploi ne serait pas menacé. Au contraire, vous dites que son volume serait même amené à augmenter, vu les différentes perspectives que présente le Pacte. Pouvez-vous expliquer en détail quelles sont ces perspectives? Comment pourront être gérés l'allongement du tronc commun, la fin de certaines options, les changements dans l'exercice du métier d'enseignant, le tout dans le cadre de la réforme des titres et fonctions? Pouvez-vous nous expliquer la teneur des mesures d'accompagnement mises en place pour aider les enseignants dans ces nouvelles tâches, notamment pour la remédiation? Comment les formations seront-elles adaptées et, surtout, selon quel calendrier idéal devrait s'opérer cette refonte?

Enfin, d'un point de vue budgétaire, comment ces mouvements seront-ils assumés? Auront-ils un coût pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ou pensez-vous aboutir à des opérations équilibrées d'emblée, voire sur un délai de quelques années? Avez-vous déjà une idée de la manière dont les choses pourraient s'engager?

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – Avant toute chose, je souhaiterais insister sur le fait que les syndicats, les réseaux d'enseignement et les associations de parents – qui composent le Groupe central et qui sont à la base de ce Pacte – ont repris leurs travaux volontairement et de manière constructive, après des craintes qui avaient été publiquement exprimées ces dernières semaines, afin de préciser ce qui devait être mis davantage en lumière. La poursuite de ces travaux du Groupe central est, à mes yeux, essentielle, car le Pacte doit être et rester le Pacte de tous les acteurs de l'enseignement. Nous devons préserver la méthode de travail empruntée jusqu'à présent – celle du consensus – qui est la seule façon de réussir une réforme profonde d'un système si important pour la société qu'est celui de l'éducation. Ce n'est pas une matière secondaire.

Par ce Pacte, les acteurs de l'enseignement sont parvenus à définir une vision globale et commune de l'enseignement, mais aussi de son évolution dans les années à venir. Dans un secteur complexe, composé de multiples acteurs dont les intérêts diffèrent et parfois même divergent, nous vivons un moment unique: tout le monde reconnaît le besoin de changement, même si les intérêts ne sont pas toujours convergents. Nous savons que nous devons progresser.

Comme vous le savez, les travaux du Groupe central ont été clôturés la semaine dernière et les dernières concertations sont actuellement en cours au sein des syndicats, des réseaux et des associations de parents. Le gouvernement devrait recevoir dans les prochains jours ce qui est appelé dans le jargon l'avis n° 3 définitif, c'est-à-dire le dernier avis du Groupe central. Le gouvernement devra se positionner sur cette vision et devra, en outre, remplir le rôle de cellule opérationnelle en mettant en œuvre concrètement cette vision. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres et nous nous trouvons actuellement dans cette étape de transmission du travail d'élagage vers sa mise en œuvre concrète et opérationnelle.

Je répète que ce travail se fera aussi en concertation. Lorsque nous commencerons à réaliser les tâches, nous n'oublierons pas le processus qui a été entrepris, dans le respect des équilibres, avec les différents partenaires. Souvent, lorsqu'un accord est négocié, il se résume au mieux à quelques pages. Ici, il est substantiel. Si nous avons une lecture segmentée de cet accord, si nous lisons un chapitre sans le mettre en relation avec un autre, si nous prenons un paragraphe du début du document sans le mettre en équilibre avec un autre de la fin, alors les équilibres de l'accord nous échappent.

Nous ne pouvons pas avoir une lecture déséquilibrée: l'équilibre évident qui s'est construit pendant des mois doit être respecté.

Pour moi, il est indispensable que les acteurs du Groupe central puissent présenter au gouvernement et au Parlement le contenu de cet avis n° 3. Je pense que le Parlement doit entendre le message que les acteurs veulent faire passer, au-delà même du texte et du rapport substantiel écrit.

De cette manière, vous aurez un aperçu des thématiques, mais également de la question du phasage, des étapes à franchir pour gravir les échelons. Néanmoins, je souhaite d'ores et déjà être clair sur certaines craintes exprimées ces dernières semaines sur les moyens que le gouvernement entend investir dans cette réforme et son incidence sur l'emploi. Si le Pacte a l'ambition de porter sur une période de quinze ans, le gouvernement investira, dès cette législature, des moyens nécessaires pour débiter rapidement la mise en œuvre des mesures souhaitées et nécessaires pour notre enseignement.

Je rappelle, en outre, que le Pacte à l'ambition de réformer l'enseignement à court, à moyen, mais également à long terme. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire de la cosmétologie ou de l'esthétique. Nous sommes vraiment dans une réforme qui tient de la profondeur. Les efforts que nous devons déployer seront donc multiples, notamment sur le plan budgétaire. Le phasage prévoit – et le gouvernement s'y engage – d'investir des moyens importants pendant les années de mise en œuvre, en particulier en 2018 et 2019, notamment pour l'enseignement fondamental. Si nous souhaitons élever les cohortes appelées à progresser dans ce nouvel esprit, il faut commencer par lui. Pas question de laisser tout le poids budgétaire des réformes au prochain gouvernement. Au contraire, ce gouvernement devra porter des investissements dès son départ.

Par ailleurs, le Pacte n'entraînera aucune perte d'emploi. C'est un point important. Le gouvernement et les acteurs de l'enseignement ont la conviction qu'il faut aujourd'hui investir dans notre enseignement en commençant notamment par améliorer l'encadrement des élèves tant pour le fondamental que le maternel. Dans un contexte économique et social très tendu en Belgique, en Europe et dans le monde, j'ai la conviction qu'il est de notre responsabilité – et de notre devoir – de veiller à ce que les acteurs de l'enseignement soient concernés par la mise en œuvre de ce Pacte, car l'investissement est majeur. Si penser à l'avenir des jeunes peut paraître une formule bateau, n'oublions pas que ce principe s'inscrit au cœur de notre développement. Si nous négligeons la jeunesse, l'œuvre principale politique ne sera

pas accomplie.

**Mme Latifa Gahouchi (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour tous ces éléments de réponse ainsi que pour votre engagement et votre sens des responsabilités. Il me semble en effet important de vous entendre dire que l'effort budgétaire sera fait avant la fin de cette législature afin que la prochaine législature ne doive pas assumer l'ensemble de l'effort. Vous nous avez aussi rassurés: il n'y aura pas de pertes d'emploi. C'est une des grandes craintes de nos enseignants. Votre réponse est très claire et je vous en remercie.

Je vous rejoins également sur un autre point: nous sommes à un moment clé de l'histoire de notre enseignement. Il est de ces moments où il est agréable d'être un acteur. Pour ma part, j'ai l'immense plaisir de présider la commission de l'Éducation et je tiens à vous dire que nous sommes impatients de nous saisir du Pacte pour un enseignement d'excellence et de travailler sur l'avis n° 3 afin d'obtenir le consensus le plus large possible. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'une réforme éminemment importante qui amène le renouveau de notre système d'enseignement. Le gouvernement et le Parlement devront se saisir de ce Pacte et de cet avis n° 3 définitif.

En tant que présidente de la commission de l'Éducation, je suis impatiente de commencer à travailler sur cette importante réforme qui est un «mastodonte» et non pas une «réformette» comme le pensent certains. Aujourd'hui, nous sommes prêts à reprendre en main ce Pacte et à entendre ses divers acteurs. Le troisième avis vient juste d'arriver. Mme Potigny, ainsi que d'autres collègues qui sont présents ici et qui sont membres de la commission de l'Éducation, peuvent témoigner du fait que nous sommes prêts à travailler sur ce dossier.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions orales à M. Rudy Demotte, ministre-président, de M. Gilles Mouyard, intitulée «Arrêtés en attente dans le cadre de WBI», et de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Formation des enseignants en quatre ans», sont retirées.

La question orale de Mme Olga Zrihen à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mois de la Francophonie à l'ONU», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h35.*